

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

وزارة التعليم العالي و البحث العلمي

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

المدرسة الوطنية المتعددة التقنيات

ECOLE NATIONALE POLYTECHNIQUE

CAHIER DES CHARGES

AVIS À LA CONSULTATION N°01/ENP/2022
RELATIF À L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS
INFORMATIQUES
AU PROFIT DE L'ECOLE NATIONALE POLYTECHNIQUE

Cahier des clauses

Administratives Générales

ARTICLE 01 : OBJET DU CAHIER DES CHARGES.

Le présent cahier des charges a pour objet le lancement d'une consultation, relatif à « l'acquisition d'équipements informatiques au profit de l'Ecole Nationale Polytechnique » réparti en deux lots

- Lot n°01 : *serveur multi-GPU*
- Lot n°02: *Stations de travail avec carte GPU*

Les soumissionnaires peuvent soumissionner pour un ou deux lots

ARTICLE 02 : MODE DE PASSATION

Le présent cahier des charges est passé sur la base d'une consultation en application des dispositions de l'article 13 et 14 décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

ARTICLE 03: ELIGIBILITE DU SOUMISSIONNAIRE

L'appel à La consultation est destiné à toutes personnes physiques ou morales en qualité de fabricant, représentant exclusif / agréé ou commerçant (import /export commerce en gros, commerce en détail) exerçant dans le domaine informatique

* Fabricant : justifié par un registre de commerce et/ou attestation de fabricant

* Représentant exclusif ou agréé disposant d'un contrat ou lettre de représentant en cours de validité

* Commerçant : import/export, commerce en gros, commerce en détail justifié par un registre de commerce

Et ayant déjà assuré un projet de fourniture d'équipements d'informatique justifié par une attestation de bonne exécution ou un PV de réception définitive

ARTICLE 04 : CONTENU DU DOSSIER DE LA CONSULTATION.

Le dossier comprend :

1. cahier des clauses administratives générales ;
2. modèle de la lettre de soumission;
3. modèle de déclaration à souscrire;
4. modèle de la déclaration de probité ;
5. modèle de la déclaration de candidature
6. Le cahier des prescriptions spéciales;
7. Le cahier de prescriptions techniques
8. Le bordereau des prix unitaires ;
9. Le détail quantitatif et estimatif ;

ARTICLE 05: SPECIFICATIONS TECHNIQUES ET ORIGINE DES PRODUITS

Le soumissionnaire devra présenter une offre complète et précise en faisant apparaître:

- L'origine des produits;
- Ses caractéristiques techniques;
- Ses performances;

ARTICLE 06 : ECLAIRCISSEMENTS POTENTIELS AUX DOCUMENTS DE LA CONSULTATION

Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le présent cahier des charges peut en faire la demande au service contractant par écrit, ou fax, à envoyer *quatre jours* avant la date fixée pour le dépôt des offres à l'adresse suivante :

La Direction de l'Ecole Nationale Polytechnique "
10 Avenue Hassen Badi , El Harrach
Fax: 023. 82.85.29

ARTICLE 07 : MODIFICATIONS EVENTUELLES DANS LES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION

Le service contractant peut à tout moment avant la date fixée pour le dépôt des offres et pour tout motif que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissement formulée par un soumissionnaire, modifier par voie d'amendement le dossier de consultation.

Si cette modification intervient dans moins de **quatre (04) jours** avant la date de dépôt des offres, le service contractant a toute latitude de reporter la date de dépôt des offres pour permettre aux soumissionnaires de prendre en considération la modification dans la préparation de leurs offres dans les délais.

La modification sera notifiée, par écrit, à tous les soumissionnaires qui auront retiré le présent cahier des charges et leur sera imposable.

ARTICLE 08: PRESENTATION DE L'OFFRE.

Conformément à l'article 67 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le soumissionnaire est tenu de présenter soigneusement toutes les pièces exigées énoncées à **l'article 10** ci-dessous et qui devront obligatoirement être jointes séparément dans chaque enveloppe correspondante : une enveloppe contenant le dossier de candidature, une enveloppe contenant l'offre technique et une enveloppe contenant l'offre financière.

Les trois (03) enveloppes seront placées dans une enveloppe anonyme dûment cachetée portant la mention suivante :

Soumission à ne pas ouvrir
Avis à la consultation N°01/ENP/2022
« Acquisition d'équipements informatiques, lot n°.....»
au profit de l'Ecole Nationale Polytechnique
10 Avenue Hassen Badi , El Harrach- Alger

ARTICLE 09 : MONTANT DE L'OFFRE.

Le soumissionnaire indiquera le montant sur le bordereau des prix unitaires en hors taxes, en chiffres et en lettres.

A la fin du devis quantitatif et estimatif, il fera ressortir:

- Le montant total en hors taxes.
- Le montant de la T.V.A.
- Le montant total en toutes taxes comprises en chiffres et en lettres.

ARTICLE 10: DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'OFFRE

Sous peine d'entraîner sa nullité, l'offre de chaque soumissionnaire devra comporter obligatoirement les offres énumérées ci-après :

- Le dossier de candidature
- L'offre technique.
- L'offre financière
-

a- LE DOSSIER DE CANDIDATURE

- La déclaration de candidature selon le modèle ci-joint renseignée, datée et signée
- Déclaration de probité, renseignée, datée et signée
- Une copie du statut de l'entreprise
- Une copie de l'extrait du registre de commerce
- Les références professionnelles, justifiées d'attestations de bonne exécution ou procès verbal de réception définitive;
- Contrat ou lettre de représentant (exclusif ou agréé) ;
- NIF, NIS

b -L'OFFRE TECHNIQUE:

- Cahier des clauses administratives générales dûment paraphé, signé, daté
- La déclaration à souscrire selon le modèle ci-joint renseignée, datée et signée,
- Les spécifications techniques détaillées des produits proposés conformément au cahier des spécifications techniques,
- Lettre d'engagement pour le service après vente
- Lettre d'engagement pour la garantie
- Lettre d'engagement pour le délai de livraison

c- L'OFFRE FINANCIERE

- La lettre de soumission soigneusement renseignée, datée et signée, selon le modèle ci joint
- Le bordereau des prix unitaires daté et signé.
- Le détail quantitatif et estimatif renseigné, daté et signé,

NB:

- le service contractant se réserve le droit de vérifier l'authenticité des documents fournis par les soumissionnaires et de s'informer de ses capacités et références par tout moyens légal.
- Aucune offre ne sera acceptée si elle parvient après la date fixée pour le dépôt des offres.
- Il est expressément demandé de respecter ces instructions. Toute offre y dérogeant sera automatiquement écartée.

ARTICLE 11 : DUREE DE PREPARATION DES OFFRES

Le délai de préparation des offres est fixé à **10 jours** à partir de la date du premier retrait du présent cahier des charges

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant conformément à la disposition de l'article 66 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

ARTICLE 12: DATE ET HEURE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES

La date et heure limite de la remise des offres sont fixées au dernier jour de la durée de préparation des offres soit le à 12.00H, Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date de dépôt des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant. Le service contractant peut dans des circonstances exceptionnelles et à sa discrétion, reporter la date de dépôt des offres en publiant un avis de prorogation du délai. Les soumissionnaires seront informés par tous les moyens et dans les délais

ARTICLE 13: VALIDITE DE L'OFFRE.

Conformément aux dispositions de l'article 98 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, un délai de validité de l'offre est accordé aux soumissionnaires, égale à la durée de préparation des offres augmentée de 03 mois à partir de la date de dépôt des offres.

ARTICLE 14: OUVERTURE DES PLIS

La date et heure d'ouverture des plis (des dossiers de candidatures, des offres techniques et financières) sera publique et aura lieu le jour correspondant au dernier jour de préparation des offres à 13h au siège de ***L'Ecole Nationale Polytechnique*** soit le à 13H

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, l'ouverture des plis est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant

Conformément à l'article 71 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'ouverture des plis est

effectuée par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres.

A ce titre, la dite commission effectue les missions suivantes :

- constater la régularité de l'enregistrement des offres ;
- dresser la liste des candidats ou soumissionnaires dans l'ordre d'arrivée des plis de leurs dossiers de candidature de leurs offres, avec l'indication du contenu, des montants des propositions et des rabais éventuels ;
- dresser la liste des pièces constitutives de chaque offre ;
- parapher les documents des plis ouverts, qui ne sont pas concernés par la demande de complément
- dresser, séance tenante, le procès-verbal signé par tous les membres présents de la commission, qui doit contenir les réserves éventuelles formulées par les membres de la commission ;
- inviter, le cas échéant, par écrit, par le biais du service contractant, les candidats ou soumissionnaires à compléter leurs offres techniques, dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date d'ouverture des plis, sous peine de rejet de leurs offres, par les documents manquants ou incomplets exigés,
- proposer au service contractant, le cas échéant, dans le procès verbal, de déclarer l'infructueuse de la procédure,
 - Les soumissionnaires présents ou leurs représentants signeront un état de présence

ARTICLE 15: ÉVALUATION DES OFFRES

- L'évaluation des offres est effectuée par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres ayant pour mission :
- Éliminer les candidatures et les offres non conformes au contenu du cahier des charges,
- Procéder à l'analyse des offres restantes en deux phases sur la base de critères et de la méthodologie prévue dans le cahier des charges.
- Elle établit, dans une première phase, le classement technique des offres et élimine les offres qui n'ont pas obtenu la note minimale prévue au cahier des charges
- Retenir, conformément au cahier des charges, l'offre économiquement la plus avantageuse

Remarque : si des erreurs arithmétiques sont constatées, elles seront rectifiées comme suit :

- S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant ce prix par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé.
- S'il y a contradiction entre chiffres et lettres, le montant en toutes lettres prévaudra.
- Si le soumissionnaire retenu n'accepte pas la correction des erreurs, son offre sera écartée.

Le service contractant ne peut tolérer aucun vice de forme, différence ou irrégularité mineure d'une offre par rapport aux spécifications du dossier d'appel d'offres

ARTICLE 16: EVALUATION DES OFFRES

A/1. Evaluation technique

NOTE TECHNIQUE : TOTAL =70 points

1/ La garantie : 20 points

- Offre ayant proposé une période de garantie la plus longue = 20 points.

Autre offre = $\frac{20 \text{ points}}{\text{La période de garantie la plus longue proposée}} \times \text{garantie offre considérée}$

Justification:

- Lettre d'engagement sur la durée de la garantie

2/ Service après vente : 10 points

- Offre assurant le service après vente au delà de la période de garantie : Période la plus longue = 10 points.

$$\text{Autre offre} = \frac{10 \text{ points}}{\text{Période la plus longue proposée assurant le service après vente}} \times \text{offre considérée}$$

Justification:

Lettre d'engagement pour la durée de service après vente

3/Délai de livraison : 10 points

- Offre ayant proposé le délai le plus court = 10 points

$$\text{Autre offre} = \frac{10 \text{ points}}{\text{Délai de l'offre considérée}} \times \text{offre ayant proposé le délai de livraison le plus court}$$

Justification:

Lettre d'engagement pour le délai de livraison.

6/ Caractéristiques Techniques des Equipements : 30 points

Un comité technique est désigné à cet effet pour évaluer ce paramètre conformément l'article 160 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public

- Equipements répondant aux caractéristiques techniques et avec une technologie supérieure = 30 points. (20 points + 2point par technologie supérieure, maximum 10 points)
- Equipements répondant juste aux caractéristiques techniques arrêtées au cahier des charges = 20 points.
- Equipement ne répondant pas aux caractéristiques techniques arrêtées au cahier des charges : Offre écartée

Paramètres éliminatoires de l'offre technique:

- Spécifications non conformes au cahier des prescriptions techniques
- Total des points inférieur à **40 points**

A/2. Evaluation financière : TOTAL =40 points

* La notation financière est faite comme suit :

- L'offre financière la moins disante = 40 points.
- Autre offre = $\frac{40 \text{ points}}{\text{Offre considérée}} \times \text{l'offre la moins disante}$

ARTICLE 17: CLASSEMENT DES OFFRES

Le classement est basé sur la somme arithmétique de la note technique et de la note financière. L'offre qui totalise la meilleure note technico-financière (note technique +note financière) sera classée première et sera retenue.

En cas d'égalité, l'offre retenue sera celle qui a totalisé la meilleure note technique.

ARTICLE 18: Attribution DE L'OFFRE.

Le service contractant affichera sur le site internet de l'Ecole L'avis d'attribution.

ARTICLE 19: SANCTIONS.

Sous préjudice des sanctions prévues par la législation et la réglementation en vigueur, toute entreprise ou groupement d'entreprise:

- Ayant fait l'objet de défaillances avérées dans l'exécution de son contrat.
- Ayant produit de faux documents au moment de sa soumission
- Ayant enfreint la législation du travail notamment n'aurait pas déclaré son personnel aux caisses de sécurité sociale

En cour des sanctions allant de la mise en garde au retrait provisoire ou définitif de son

certificat de qualification ou de son agrément

ARTICLE 20: DROITS D'ANNULATION

Conformément à l'article article 73 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, le service contractant peut, pour des motifs d'intérêt général, pendant toute la phase de passation d'un marché public, déclarer l'annulation de la procédure et/ou l'attribution provisoire du marché. Les soumissionnaires ne peuvent prétendre à aucune indemnité dans le cas où leurs offres n'ont pas été retenues ou si la procédure et/ou l'attribution provisoire du marché public a été annulée

ARTICLE 21: DISPOSITIONS FINALES

Toute clause insérée dans le cahier des charges contraires aux textes législatifs et réglementaires sont considérées comme nulles et non avenues.

Fait -àle.....

**Le soumissionnaire (Signature précédée du nom, prénom,
Qualité du signataire, de la mention
« Lu et accepté » et de son cachet)**

Lettre de Soumission

1/Identification du service contractant : École Nationale Polytechnique

Désignation du service contractant : Directeur de l'Ecole Nationale Polytechnique

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public: Mr MEKHALDI Abdelouahab .

2/Présentation du soumissionnaire:

Présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature):

Soumissionnaire seul .

Dénomination de la société:.....

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises : Conjoint Solidaire

Dénomination de chaque société :

1/.....

2/.....

3/.....

/.....

Dénomination du groupement :.....

.....

3/Objet de la lettre de soumission :

Objet du marché public:.....

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public:.....

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre d'un marché public alloti

Non Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés:.....

.....

4/Engagement du soumissionnaire :

Le signataire s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....

.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la

société à l'occasion du marché public:.....
.....

Engage la société, sur la base de son offre ;
Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....
.....
.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....
.....

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement
Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

1/ Dénomination de la société :

..... Adresse, n° de
téléphone, n° de fax, adresse Électronique, numéro identification statistique (NIS) pour les
entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises Étrangères :
.....
.....

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

.....
.....
.....

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché public et après avoir apprécié sous ma responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

-remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marche.

-me soumetts et m'engage envers (indiquer le nom du service contractant)
..... à exécuter les prestations
conformément aux conditions du cahier des prescriptions spéciales et moyennant la somme de :
(indiquer le montant du marché public en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, en chiffres et en lettres, et en hors taxes et en toutes taxes)
:.....
.....
.....

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant:

Désignation des membres	Nature des prestations	Montant en HT des prestations
.....
.....
.....

Imputation budgétaire :

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n°ouvert auprès : Adresse:

.....

5/Signature du soumissionnaire:

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom et prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
.....
.....
.....

6/Décision du service contractant :

La présente offre est

A....., le

Signature du représentant du service contractant :

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration. Dans le cas d'un groupement conjoint préciser éventuellement le numéro de compte bancaire de chaque membre du groupement. -En cas d'allotissement, présenter une déclaration par lot. -Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

Déclaration de candidature

1/Identification du service contractant : École Nationale Polytechnique

Désignation du service contractant : Directeur de l'Ecole Nationale Polytechnique

2/Objet du marché public :.....
.....

3/Objet de la candidature :

La présente déclaration de candidature est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés:.....
.....
.....

4/Présentation du candidat ou soumissionnaire :

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public:.....

....., agissant :

En son nom et pour son compte

Au nom et pour le compte de la société qu'il représente

4-1/ Candidat ou soumissionnaire seul :

Dénomination de la société :.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangère

.....

Forme juridique de la société :

Montant du capital social :

4-2/ Le candidat ou soumissionnaire, membre d'un groupement momentané d'entreprises :

Le groupement est : Conjoint Solidaire

Nombre des membres du groupement (en chiffres et en lettres):

Nom du groupement :

Présentation de chaque membre du groupement :

Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangère

.....

.....
.....
.....
Forme juridique de la société :

.....
.....
.....
Montant du capital social :

.....
La société est-elle mandataire du groupement ? : Non Ou

Le membre du groupement (Tous les membres du groupement doivent opter pour le même Choix):

-signe individuellement la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement ainsi que toutes modifications du marché public qui pourraient intervenir ultérieurement ou;

-donne mandat à un membre du groupement, conformément à la convention de groupement, pour signer, en son nom et pour son compte, la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement ainsi que toutes modifications du marché public qui pourraient intervenir ultérieurement ;

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en indiquant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant:.....

.....
.....
.....
5/Déclaration du candidat ou soumissionnaire:

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'est pas exclu ou interdit de participer aux marchés publics
- pour avoir refusé de compléter son offre ou du fait qu'il s'est désisté de l'exécution d'un marché public ;
- du fait qu'il soit en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activité ou du fait qu'il fait l'objet d'une procédure relative à l'une de ces situations ;

- pour avoir fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée constatant un délit affectant sa probité professionnelle ;
- pour avoir fait une fausse déclaration ;
- du fait qu'il soit inscrit sur la liste des entreprises défailtantes ;
- du fait qu'il soit inscrit sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés publics ;
- du fait qu'il soit inscrit au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ;
- pour avoir fait l'objet d'une condamnation définitive par la justice pour infraction grave à la législation du travail ;
- du fait qu'il soit une société étrangère qui n'a pas honoré son engagement d'investir ;

- du fait qu'il ne soit pas en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et envers l'organisme en charge des congés payés et du chômage intempéries des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique, le cas échéant, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie ;
- pour n'avoir pas effectué le dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés de droit algérien ;

- la société est qualifiée et/ou agréée par une administration publique ou un organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par un texte réglementaire :

Non Oui

Dans l'affirmative : (indiquer l'administration publique ou l'organisme spécialisé qui a délivré le document, son numéro, sa date de délivrance et sa date d'expiration

.....
.....

- la société a réalisé pendant.....(indiquer la période considérée exigée dans le cahier des charges) un chiffre d'affaires annuel moyen de (indiquer le montant du chiffre d'affaires en chiffres, en lettres et en hors taxes) :.....

.....,
dont% sont en relation avec l'objet du marché public, du lot ou des lots(barrer la mention inutile).

Le candidat ou soumissionnaire présente un sous-traitant :

Non Oui

Dans l'affirmative remplir la déclaration de sous-traitant.

6/Signature du candidat ou soumissionnaire seul ou de chaque membre du groupement :

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, prénom, qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
.....
.....

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies. -En cas de groupement, présenter une déclaration par membre.
- En cas d'allotissement, présenter une déclaration pour tous les lots.
- Lorsque le candidat ou soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

Déclaration à souscrire

1/Identification du service contractant : École Nationale Polytechnique

Désignation du service contractant : Directeur de l'Ecole Nationale Polytechnique

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public: Mr MEKHALDI Abdelouahab .

2/Présentation du soumissionnaire et désignation du mandataire, dans le cas d'un groupement:

Présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature):

Soumissionnaire seul.
Dénomination de la société:.....

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises : Conjoint Solidaire

Dénomination de chaque société membre du groupement :

1/.....
2/.....
3/.....
.....

Dénomination du groupement

:.....

Désignation du mandataire :

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :.....
.....

3/Objet de la déclaration à souscrire :

Objet du marché public:.....
.....

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public :.....
.....

La présente déclaration à souscrire est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés:.....
.....

Offre de base

Variante(s) suivante(s) (décrire les variantes sans mentionner leurs montants) :.....
.....

Prix en option(s) suivant(s) (décrire les prestations, objet des prix en options, sans mentionner

leurs montants) :.....
.....

4/Engagement du soumissionnaire :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public prévues dans le cahier des charges, et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte

Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....
.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public:.....
.....

Engage la société, sur la base de son offre ;

Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....
.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....
.....

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement

:

Présentation des membres du groupement (Chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

1/Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....
.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....
.....

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant:

Désignation des membres	Nature des prestations
.....
.....
.....
.....
.....

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités dans la lettre de soumission, et dans un délai de (en chiffres et en lettres)....., à compter de la date d'entrée en vigueur du marché public, dans les conditions fixées dans le cahier des charges.
Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres.

5/Signature du soumissionnaire :

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom et prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
.....
.....
.....

6/décision du service contractant :

La présente offre est

A....., le

Signature du représentant du service contractant :

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies. -En cas de groupement, présenter une seule déclaration. -En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot. -Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

Déclaration de probité

1/Identification du service contractant : École Nationale Polytechnique

Désignation du service contractant : Directeur de l'Ecole Nationale Polytechnique

2/Objet du marché public:.....

3/Présentation du candidat ou soumissionnaire :

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....

....., agissant :

en son nom et pour son compte.

au nom et pour le compte de la société qu'il représente.

Dénomination de la société :.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....

.....

..... Forme juridique de la société :

4/Déclaration du candidat ou soumissionnaire:

Je déclare que ni moi, ni l'un de mes employés ou représentants, n'avons fait l'objet de poursuites judiciaires pour corruption ou tentative de corruption d'agents publics.

Non Oui

Dans l'affirmative (préciser la nature de ces poursuites, la décision rendue et joindre une copie du jugement) :.....

.....

M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.

M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la passation, de l'exécution ou de contrôle d'un marché public ou d'un avenant.

Déclare avoir pris connaissance que la découverte d'indices concordants de partialité ou de

corruption avant, pendant ou après la procédure de passation d'un marché public ou d'un avenant, sans préjudice des poursuites judiciaires, constituerait un motif suffisant pour prendre toute mesure coercitive, notamment de résilier ou d'annuler le marché public ou l'avenant concerné et d'inscrire l'entreprise sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés publics.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à, le.....

Signature du candidat ou soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Toutes les rubriques doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, chaque membre doit présenter sa propre déclaration.
- En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant doit présenter sa propre déclaration.
- En cas d'allotissement, présenter une seule déclaration pour tous les lots. Le(s) numéro(s) de lot(s) doit (vent) être mentionné(s) dans la rubrique n° 2 de la présente déclaration.
- Lorsque le candidat ou soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

Convention

Conclue entre:

L'Ecole Nationale Polytechnique

Représentée par son Directeur Monsieur **Mr MEKHALDI Abdelouahab** .

Désigné ci après par "**Service contractant**"

D'une part

Et

La société

Représentée par

Désigné ci après par "**Cocontractant**"

D'autre part

Il a été convenu et arrêté ce qui suit

Cahier des Précriptions Spéciales

ARTICLE 01 : OBJET DE LA CONVENTION.

La présente convention a pour objet « l'acquisition d'équipements informatiques, lot n°.... » au profit de l'Ecole Nationale Polytechnique.

ARTICLE 2: DESIGNATION - IMPORTANCE ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES FOURNITURES.

La désignation, l'importance et les caractéristiques techniques des fournitures sont définies en annexes, formant le bordereau descriptif.

ARTICLE 03: MODE DE PASSATION.

La convention est passée sur la base d'une consultation en application des dispositions de l'article 13 et 14 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

ARTICLE 04: TEXTES DE REFERENCE.

- 1/ Loi n°03/10 du 19/07/2003 relative à la protection de l'environnement.
- 2/ Loi n°04/02 du 23/06/2004 fixant les règles applicables aux pratiques commerciales.
- 3/ Loi n°06/01 du 20/02/2006 relative à la prévention et la lutte contre la corruption.
- 4/ Loi n°90/11 du 21/04/1990 relative à la législation du travail.
- 5/ Ordonnance n°03/03 du 19/07/2003 relative à la concurrence.
- 6/ Ordonnance n°95-07 du 25-01-1995 relative aux assurances modifiée et complétée.
- 7/ Décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
- 8/ Décret exécutif n° 05-468 du 10/12/2005, fixant les conditions et les modalités d'établissement de la facture, du bon de transfert, du bon de livraison et de la facture récapitulative.

ARTICLE 05: PIECES CONSTITUTIVES DE LA PRESNTE CONVENTION.

La convention est constituée des documents suivants :

Pièces contractuelles constituant le présent marché, dans l'ordre de préséance:

- La soumission;
- La déclaration à souscrire ;
- La déclaration de probité ;
- Le cahier des prescriptions spéciales;
- Le cahier des prescriptions techniques
- Le bordereau des prix unitaires ;
- Le détail quantitatif et estimatif;

ARTICLE 06 : MONTANT DE LA CONVENTION

Le montant de la présente convention est arrêtée à la somme en HT de:

* En lettres:

* En chiffre:.....

- Le montant de la TVA est de:

* En lettres:

* En chiffre:.....

- Le montant de la présente convention est arrêtée à la somme en TTC de:

* En lettres:

* En chiffre:.....

ARTICLE 07: REVISION ET ACTUALISATION DES PRIX

Les prix sont fermes, non révisables et non actualisables durant toute la durée de la convention.

ARTICLE 08: DELAI DE LIVRAISON.

Le cocontractant s'engage à livrer, en une seule tranche, les équipements désignés en annexe de la présente convention dans un délai de jours à compter de son entrée en vigueur.

ARTICLE 09 : MODALITES DE LIVRAISON

Le cocontractant est tenu de prendre toutes les dispositions pour que les matériels reçoivent une protection suffisante de sorte qu'ils puissent supporter les risques inhérents aux opérations de manutention, de stockage et de transport et soient livrés dans les meilleures conditions au niveau de l'Ecole Nationale Polytechnique.

ARTICLE 10 : MODALITES DE PAIEMENT.

Le paiement se fera sur la base de la facture, Le service contractant est tenu de procéder au mandatement des acomptes dans un délai qui ne peut dépasser trente (30) jours, à compter de la réception de la situation ou de la facture conformément à l'article 122 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

ARTICLE 11: DOMICILIATION BANCAIRE.

Le service contractant se libérera des sommes dues en faisant donner crédit au compte courant:
N°
Ouvert à.....
Au nom de.....

ARTICLE 12: CAUTION DE BONNE EXECUTION ET DE GARANTIE

- Une caution bancaire de bonne exécution de 5% du montant de la présente convention sera remise au service contractant par le cocontractant en garantie de la bonne exécution de l'ensemble de ses obligations contractuelles et ce conformément aux dispositions des articles 130 et 133 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
- Cette caution devra être remise au service contractant au plus tard à la date à laquelle le partenaire cocontractant remet la première demande d'acompte.
- Conformément aux dispositions de l'article 131 du décret présidentiel décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, cette caution de bonne exécution sera transformée, lors de la réception provisoire, en caution bancaire de garantie.
- Cette caution de garantie sera libérée par le service contractant dans un délai d'un mois à compter de la date de réception définitive, et ce conformément aux dispositions de l'article 134 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics

ARTICLE 13: PENALITES DE RETARD

Conformément à l'article 147 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la non- exécution, par le cocontractant, dans les délais prévus ou l'exécution, peut entraîner l'application de pénalités financières calculée selon la formule suivante :

$$P= M \times R / 10 D$$

Ou :

- * P : montant, exprimé en dinars algériens, des pénalités
- * M : montant, global de la convention augmenté de celui des avenants éventuels
- * R : retard exprimé en jour calendaire
- * D: délai contractuel exprimé en jour calendaires

- Le montant des pénalités de retard ne doit pas dépasser 10% du montant de la convention.

- aucune retenue n'est appliquée si le retard est dû à un cas d'événement de force majeure ou un cas fortuit, dans ce cas des ODS d'arrêt et de reprise des travaux seront établis
En tout état de cause, la dispense des pénalités de retard donnera lieu à l'établissement d'un certificat administratif
Le service contractant se réserve le droit de résilier le contrat aux tords du cocontractant lorsque les pénalités dépassent les 10%

ARTICLE 14: RECEPTION PROVISOIRE.

* La réception provisoire des équipements sera prononcée sur présentation des documents suivants:

- Des quantités livrées avec celles arrêtées à la convention.
 - Des spécifications des équipements livrés.
 - Des manques éventuels.
 - Test des équipements.
- Si aucune réserve n'est émise, un procès verbal de réception provisoire est établi et signé conjointement par les deux parties.
- S'il y a réserve, parallèlement à la signature contradictoire du procès verbal de réception provisoire, il sera dressé une liste signée également par les deux parties et reprenant l'ensemble des réserves constatées.

Dans ce cas, le cocontractant est tenu de remplacer, à ses frais, les fournitures défectueuses dans un délai inférieur à jours.

ARTICLE 15 : DELAI DE GARANTIE.

Le cocontractant garantit que les équipements livrés sont neufs et exempts de tous vices de conception, de fabrication ou de montage. La garantie est pour une période de (.....) et ce à compter de la date de signature de la réception provisoire.

Jusqu'à l'expiration du délai de garantie, le cocontractant reste tenu d'exécuter toute réparation, mise au point ou réglage reconnu nécessaire pour satisfaire aux conditions du présent contrat. Il devra également remplacer toute partie reconnue défectueuse.

Toutes les interventions et réparations incombant au cocontractant pendant le délai de garantie doivent être exécutés dans un délai..... et n'excédant en pas un (01) mois.

ARTICLE 16: INTERETS MORATOIRES.

Le défaut de mandatement dans les trente (30) jours qui suivent la réception des factures fait courir de plein droit et sans autre formalité, au bénéfice du cocontractant des intérêts moratoires calculés au taux d'intérêt bancaire des crédits à court terme, à partir du jour suivant l'expiration dudit délai.

ARTICLE 17: RECEPTION DEFINITIVE.

A l'issue de l'expiration du délai de garantie des équipements, et après que le cocontractant aura remédié aux vices et défauts éventuellement constatés avant cette expiration, et si rien ne s'oppose ou sauf cas d'une force majeure, un procès verbal de réception définitive est établi pour les matériels. Le procès verbal sera signé conjointement par les deux parties dans un délai maximum d'un mois suivant l'expiration du délai de garantie.

ARTICLE 19: SERVICE APRES VENTE

Le cocontractant s'engage pendant et après la période de garantie à mettre à la disposition du service contractant, le personnel technique à chaque fois que le besoin s'en fera sentir.

Le cocontractant s'engage à assurer l'approvisionnement en pièces de rechange et accessoires pendant une durée de.....au-delà de la période de garantie.

ARTICLE 20 : CAS DE FORCE MAJEURE

- Au cas où le cocontractant se trouve dans l'impossibilité d'exécuter l'une des obligations

des termes du présent contrat par suite de force majeure, il devra en informer le service contractant dans un délai n'excédant pas (10) jours.

- Les cas de force majeure sont ceux définis par le code civil algérien (tout événement indépendant de la volonté des deux parties contractantes, imprévisible, irrésistible et insurmontable).
- Dans le cas où le cocontractant justifie l'impossibilité d'accomplir ses engagements, le service contractant lui accordera, selon le caractère des faits ou événements signalés, un délai raisonnable pour exécuter ses obligations. Ce délai arrêté d'un commun accord entre les deux parties contractantes sera décompté à partir de la disparition de l'événement de force majeure.

ARTICLE 21: REGLEMENT DES LITIGES.

Les litiges nés à l'occasion de l'exécution du présent contrat doivent être réglés dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Néanmoins, une solution à l'amiable n'est pas à exclure si les deux parties en expriment le souhait conformément aux dispositions de l'article 153 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

En cas de désaccord, le litige est soumis à l'examen du comité de règlement amiable des litiges compétent, institué en vertu des dispositions de l'article 154 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et conformément aux conditions prévues à l'article 155.

ARTICLE 22 : RESILIATION

Conformément aux articles 149 à 152 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

* En cas d'inexécution de ses obligations, le cocontractant est mis en demeure, par le service contractant, d'avoir à remplir ses engagements contractuels dans un délai déterminé.

Faute par le cocontractant de remédier à la carence qui lui est imputable dans le délai fixé par la mise en demeure prévue ci-dessus, le service contractant peut, unilatéralement, procéder à la résiliation du marché.

* Les mentions à porter dans la mise en demeure, ainsi que les délais de sa publication sous forme d'annonces légales sont précisés par arrêté du ministre chargé des finances.

- Outre la résiliation unilatérale, il peut-être également procédé à la résiliation contractuelle du contrat dans les conditions expressément prévues à cet effet.

* Le service contractant ne peut se voir opposer la résiliation du contrat public lors de la mise en œuvre, par ses soins, des clauses contractuelles de garanties et des poursuites tendant à la réparation du préjudice qu'il a subi par la faute de son cocontractant. En outre, les surcoûts induits par le nouveau marché sont supportés par ce dernier.

* En cas de résiliation, d'un commun accord, d'un contrat en cours d'exécution, le document de résiliation signé des deux parties doit prévoir la reddition des comptes établis en fonction des travaux exécutés, des travaux restant à effectuer, et de la mise en œuvre, d'une manière générale, de l'ensemble des clauses du contrat.

ARTICLE 23 : NANTISSEMENT

La présente convention sera admise au bénéfice du nantissement institué par les dispositions de l'article 145 Conformément à l'article 147 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

- Comme fonctionnaire compétent pour fournir les renseignements nécessaires : **le directeur de l'ENP**
- Comme comptable assignataire chargé du paiement **le trésorier de la wilaya d'Alger**

ARTICLE 24: CLAUSES DE PRINCIPE

Toutes dispositions contraires aux textes législatifs et réglementaires sont considérées comme nulles et non avenues.

ARTICLE 25: APPROBATION ET ENTREE EN VIGUEUR DU MARCHE

La présente convention entrera en vigueur après :

- Le visa des organes de contrôles à priori
- Sa signature par les deux parties
- Sa notification par un ordre de service

lu et accepté par

LE COCONTRACTANT

A..... Le

LE SERVICE CONTRACTANT

Alger le

Cahiers des spécifications techniques

Lot N°01 : Serveur multi-GPU

N°	Désignation
01	CPU : 2 Processeurs Intel Xeon 2.4 de 16 cœurs chacun RAM : 256 GB DDR4 ECC (extensible) HDD : 3 x 2 TB SAS , (extensible) SSD : 2 x 1 TB NVMe (extensible) + Un Contrôleur RAID matériel GPU : 4 GPU Geforce RTX with NVIDIA NVLink GPU Interconnect / NVIDIA TESLA T4, ext., or higher Réseau : Double interface réseau 10Gbps Ethernet Divers : Alimentation redondante, Hot-Plug, Châssis rackable, 2 ports USB 3.0 minimum, Lecteur DVD,

Lu et accepté par
LE COCONTRACTANT
A..... le

LE SERVICE CONTRACTANT
Alger le

Lot N°02 : Station de travail avec carte GPU

N°	Désignation
02	CPU : Intel Xeon Silver 8 cœurs 2.4 GHZ ou plus. RAM : 32 GB DDR4 , ou plus HDD : 2 TB SSD : 256 GB NVMe , ou plus Accélérateur : 1 GPU Geforce RTX 2080 or higher Réseau : 10 GBps internet Divers : Clavier, souris optique, 2 USB ports 3.0 , DVD, Ecran 19" minimum , Windows 10 PRO ou plus

Lu et accepté par
LE COCONTRACTANT
A..... Le

LE SERVICE CONTRACTANT
Alger le

Bordereaux
des prix unitaires

Lot N°01 : Serveur multi-GPU

N°	Désignation	PU
01	CPU : 2 Processeurs Intel Xeon 2.4 de 16 cœurs chacun RAM : 256 GB DDR4 ECC (extensible) HDD : 3 x 2 TB SAS , (extensible) SSD : 2 x 1 TB NVMe (extensible) + Un Contrôleur RAID matériel GPU : 4 GPU Geforce RTX with NVIDIA NVLink GPU Interconnect / NVIDIA TESLA T4, ext., or higher Réseau : Double interface réseau 10Gbps Ethernet Divers : Alimentation redondante, Hot-Plug, Châssis rackable, 2 ports USB 3.0 minimum, Lecteur DVD,	En chiffre : En lettre :

Lu et accepté par
LE COCONTRACTANT
A..... le

LE SERVICE CONTRACTANT
Alger le

Lot N°02 : Station de travail avec carte GPU

<i>N°</i>	<i>Désignation</i>	<i>PU</i>
01	CPU : Intel Xeon Silver 8 cœurs 2.4 GHZ ou plus. RAM : 32 GB DDR4 , ou plus HDD : 2 TB SSD : 256 GB NVMe , ou plus Accélérateur : 1 GPU Geforce RTX 2080 or higher Réseau : 10 GBps internet Divers : Clavier, souris optique, 2 USB ports 3.0 , DVD, Ecran 19" minimum , Windows 10 PRO ou plus	En chiffre : En lettre :

Lu et accepté par

LE COCONTRACTANT

A..... le

LE SERVICE CONTRACTANT

Alger le

DETAIL QUANTITATIF
Et ESTIMATIF

Lot N°01 : Serveur multi-GPU

<i>N°</i>	<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>	<i>PU</i>	<i>Total</i>
<i>1</i>	CPU : 2 Processeurs Intel Xeon 2.4 de 16 cœurs chacun RAM : 256 GB DDR4 ECC (extensible) HDD : 3 x 2 TB SAS , (extensible) SSD : 2 x 1 TB NVMe (extensible) + Un Contrôleur RAID matériel GPU : 4 GPU Geforce RTX with NVIDIA NVLink GPU Interconnect / NVIDIA TESLA T4, ext., or higher Réseau : Double interface réseau 10Gbps Ethernet Divers : Alimentation redondante, Hot-Plug, Châssis rackable, 2 ports USB 3.0 minimum, Lecteur DVD,	01		
<i>TOTAL HT</i>				
<i>TVA 19%</i>				
<i>TOTAL TTC</i>				

Arrêté le montant de la présente convention à la somme de :

- *En chiffre :*
- *En lettre :*

Lu et acceptée par
LE COCONTRACTANT
A..... le

LE SERVICE CONTRACTANT
Alger le

Lot N°02 : Stations de travail avec carte GPU

N°	Désignation	Quantité	PU	Total
01	CPU : Intel Xeon Silver 8 cœurs 2.4 GHZ ou plus. RAM : 32 GB DDR4 , ou plus HDD : 2 TB SSD : 256 GB NVMe , ou plus Accélérateur : 1 GPU Geforce RTX 2080 or higher Réseau : 10 GBps internet Divers : Clavier, souris optique, 2 USB ports 3.0 , DVD, Ecran 19" minimum , Windows 10 PRO ou plus	02		
TOTAL HT				
TVA 19%				
TOTAL TTC				

Arrêté le montant de la présente convention à la somme de :

- **En chiffre :**
- **En lettre :**

Lu et accepté par
LE COCONTRACTANT
A..... le

LE SERVICE CONTRACTANT
Alger le

Récapitulatif

Acquisition d'équipements informatiques

N°	Désignation du lot	Montant du lot en HT
01	Serveur multi-GPU	
02	Stations de travail avec carte GPU	
	Total HT	
	TVA 19%	
	Total TTC	

La présente convention est arrêtée en chiffre et en lettre en toutes taxes comprises à la somme de :

- En chiffre :
- En lettre :

Lu et accepté par

LE COCONTRACTANT

A..... Le

LE SERVICE CONTRACTANT

Alger le